



Projet pédagogique ACM PAAJIP 2025

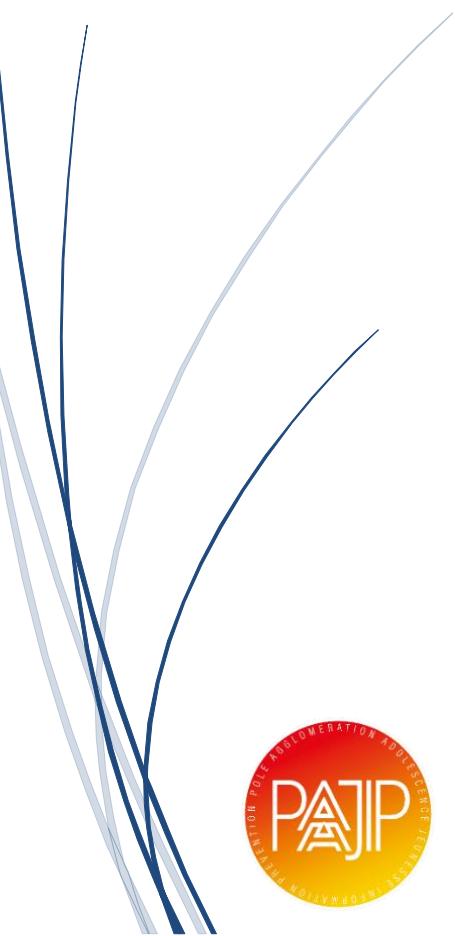


Table des matières

Présentation des ACM.....	2
Les intentions éducatives.....	2
Public accueilli	3
Public en situation de handicap	3
Moyens.....	3
Personnels	3
Financier	3
Locaux.....	4
Transport	4
Organisation des ACM.....	4
Règlementation.....	4
Alcool, tabac et drogue	4
Sexualité	4
Protocole d'autonomie en déplacement limité	5
Suivi sanitaire	5
Inscription / Tarification.....	5
Communication	6

Présentation des ACM¹

Au sein du PAAJIP², les accueils collectifs de mineurs, à caractère éducatif, sont destinés aux jeunes âgés de 11 à 17 ans inclus, en dehors du temps scolaire. On distingue les accueils sans hébergement, qui se déroule principalement au sein du territoire et des accueils avec hébergement comme les séjours.

Les ACM se caractérisent par :

- Un projet éducatif et pédagogique
- Un lieu d'accueil destiné à permettre aux mineurs de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente
- Un organisateur (Le PAAJIP)

Ils sont réglementés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (article L227-1 à L227-12 du code de l'action sociale et des familles) et sont encadrés par un personnel qualifié.

Les différentes activités proposées permettent aux jeunes d'évoluer au sein d'un collectif afin de développer des notions de partage, de respect et de responsabilisation. De plus, elles permettent de favoriser le processus d'apprentissage du jeune en l'accompagnant vers les différentes actions proposées par le PAAJIP dans le cadre des ACM : chantiers de jeunes, évènements, opération sac à dos, échanges européens et formations qualifiantes (ex : PSC1).

Tout au long de l'année, le CLAS³ et les divers partenariats avec les autres structures éducatives contribuent à une passerelle avec les services de l'enfance et de la jeunesse. Cette passerelle permet d'avoir une continuité éducatives des jeunes de 6 à 17ans.

Le lien avec les familles est primordial car elles doivent être informées des intentions éducatives portées par l'organisateur à qui elles confient leurs enfants. Ce lien permet aux familles et aux équipes du PAAJIP d'échanger sur la situation des jeunes afin de favoriser au mieux leur intégration au sein de la structure.

Les intentions éducatives

Le dispositif ACM s'inscrit dans le projet éducatif du PAAJIP dont les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'implication et l'autonomisation de la jeunesse sur les territoires vécus
- Contribuer à l'émancipation du jeune, à partir d'activités non formelles, en lien avec le milieu scolaire
- Promouvoir les valeurs nécessaires à la vie collective et à la construction de l'intérêt général
- Soutenir les familles et leurs adolescents vers l'épanouissement familial
- Favoriser l'envie de faire, de découvrir et d'apprendre à travers des actions socio-éducatives et culturelles

En s'appuyant sur les intentions éducatives ci-dessus et en concertation avec l'équipe pédagogique du PAAJIP, les objectifs des ACM pour les années 2023-2025 sont les suivants :

- Développer les démarches de participation des jeunes dans le cadre des ACM
- Favoriser l'autonomie et les responsabilisation des jeunes dans le cadre des ACM
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'élaboration et l'animation des ACM
- Offrir des opportunités d'expérimentation et d'apprentissage à des activités ludiques, sportives et/ou culturelles

¹ ACM : Accueils Collectifs de Mineurs

² PAAJIP : Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention

³ CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Public accueilli

Dans le cadre des ACM, nous accueillons tous les jeunes de 11 à 17 ans résidants ou scolarisés dans la communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes.

Public en situation de handicap

L'équipe pédagogique s'engage à préparer et adapter si besoin les activités et les séjours pour permettre la participation aux jeunes porteurs d'un handicap moteur, visuel, auditif, psychique, intellectuel ou consécutif à une maladie invalidante. Ces aménagements peuvent aller jusqu'à la présence d'une personne supplémentaire pris en charge par les responsables légaux pendant les activités/séjours afin d'assurer un renforcement sanitaire. La concertation en amont entre responsables légaux et le PAAJIP est indispensable pour définir les besoins et y répondre au mieux. Les MDPH peuvent être sollicitées pour leur expérience en ce domaine.

Moyens

Personnels

Equipe de direction	Fonction	Diplômes
BIGUE Jean David	Directeur	
SOFFIATTI Guillaume*	Directeur adjoint	BEESAPT

Equipe d'animation	Diplômes	Possibilité de direction ACM
DAVID Philippe	BPJEPS LTP	Oui
DAVILA Stephan*	BEESAPT / BEATEP	Oui
DORON Alexandra	BAFD	Oui
PEREIRA Cassandra		Non
MAURIERES Barbara	BAFA	Non

Pôle Médiation	Fonction	Diplômes
DOCI Léa	CIP	
RIGOBERT Philippe	Médiateur jeunesse	BEESAPT
SAURAT Pierre	Médiateur jeunesse	BAFA

Administration / Communication	Fonction
TREBUQUET Laurence	Assistante de gestion
GIBIELLE Thiphaine	Assistante de gestion
QUERY Hélène	Chargé de communication

* A noter la mise à disposition de la communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes de deux agents

Financier

Pour l'organisation et le fonctionnement des ACM il y a plusieurs sources de financement :

- La Communauté d'Agglomération du Pays Foix-Varilhes à travers la subvention annuelle
- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à travers la Prestation de Service Ordinaire (PSO) ainsi que les Aides aux Temps Libre (ATL) qui permettent aux familles de payer les sorties/séjours
- Aides des services sociaux (DSD)
- La participation des familles

Locaux

Locaux	Territoire	Adresse
Pôle Jeunesse Collaboratif	Foix	2 Bd François Mitterrand 09000 FOIX
Espace Jeunes	Saint Paul de Jarrat	45 rue Centrale 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
Espace Jeunes	Varilhes	Avenue du 8 mai 09120 VARILHES
Espace Jeunes	Verniolle	13 place Adelin MOULIS 09340 VERNIOLLE

Transport

Le PAAJIP possède 3 minibus, une voiture de service ainsi qu'un parc VTT. De plus, pour les vacances, la communauté d'agglomération nous met à disposition un minibus supplémentaire sur réservation. Enfin, si le besoin se fait, nous louons un minibus supplémentaire sur la période estivale.

Organisation des ACM

La coordination des ACM est gérée par un référent qui construisent les activités et les séjours avec l'équipe pédagogique du PAAJIP. D'une manière générale, cette organisation est faite par le personnel permanent du PAAJIP auquel vient s'ajouter d'éventuels stagiaires et/ou saisonniers. Le cas échéant, une place leur est donnée afin qu'ils puissent s'expérimenter et proposer des activités en lien avec le projet pédagogique.

Règlementation

Pour ce qui est de la règlementation générale concernant l'organisation des ACM, nous nous référons aux codes de l'action sociale et des familles, de la santé publique, de l'éducation et du sport.

Durant les séjours, les règles de vie sont coconstruites avec les jeunes bien que certaines règles soient dites « non-négociables ».

Alcool, tabac et drogue

L'achat et la consommation d'alcool, de tabac et de drogue sont strictement interdites.

Sexualité

Nos séjours et activités n'ont pas vocation à favoriser les relations sexuelles même si nous ne sommes pas dans un discours moralisateur nous nous devons de dissuader fermement ce type de relation. Si la situation ne nous permet pas d'être certain de l'absence du passage à l'acte, il nous faudra alors veiller aux mesures de contraception, dans tous les cas cela ne sera jamais une démarche banalisée ou automatique de la part de l'équipe. Pour rappel nous avons obligation de garantir la sécurité physique, morale et affective des jeunes lors de nos séjours.

Toutefois, le couple offre la possibilité d'expérimenter de façon plus restreinte son intimité que dans les phénomènes de bande. Le couple est donc une formation sociale qui structure les adolescents. Se rencontrer et vivre une relation épanouie sont des droits pour chacun, quelle que soit son orientation sexuelle. C'est une question d'ordre privé qui relève de l'article 9 du code civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée ».

L'adolescence est l'âge du flirt, c'est une étape importante dans la construction de soi, l'équipe pédagogique reste vigilante notamment si des couples se forment pendant les séjours, le consentement mutuel est primordial, l'âge est également très important, rappeler si besoin les règles de pudeur : pas de manifestation excessive d'affection devant le groupe.

Il s'agit d'une question centrale qui demande de la part de l'équipe :

- Une posture d'écoute bienveillante, sécurisante et non-jugeante.
- Une vigilance, une attention (changement de comportement, situation de souffrance...)
- Un respect des besoins et les temps d'intimité des jeunes.
- L'adoption des messages de prévention au niveau de maturité.
- Savoir rester discret par rapport aux informations relevant de la vie intime ou privée.
- Ne pas avoir une attitude différenciée selon l'orientation sexuelle.
- Ne pas informer systématiquement les familles en l'absence de difficulté particulière.

Protocole d'autonomie en déplacement limité

Les temps d'autonomie ne sont pas forcément mis en place sur les séjours il est nécessaire d'observer quelques règles élémentaires de sécurité⁴ :

1. Il faut un rapport de confiance entre animateurs et jeunes, une certaine maturité du groupe et une négociation cohérente.

Une phase test est mise en place pour s'assurer que les consignes ont bien été intégrées.

2. La démarche est progressive au début il s'agit d'une demi-heure pour petit à petit donner plus de temps. Envisager une autonomie complète sur la journée n'est pas envisageable.
3. La démarche doit avoir été expliquée aux parents qui donneront (ou non) leur accord en signant (ou non) une autorisation de déplacement lors de l'adhésion à la structure.
4. L'environnement ne doit pas présenter de risques ambients comme l'impossibilité d'intervenir rapidement ou un contexte agressif
5. Les jeunes se déplacent obligatoirement toujours en petit groupe (3-6)
6. Si possible avoir au minimum un téléphone par groupe avec le numéro des animateurs
7. Communiquer avant de partir l'itinéraire/le secteur où les groupes se rendent.

Pour les animateurs :

1. Délimiter clairement le périmètre
2. Avoir un téléphone portable pour être joignable à tout moment
3. Un animateur est toujours présent à un point de ralliement qui a été défini avec les jeunes
4. Les animateurs donnent la durée et ils sont garants du respect impartial du temps

Des animateurs « volants » circulent autour des points stratégiques.

Suivi sanitaire

Au cours de chaque séjour et activité, un assistant sanitaire est désigné dans l'équipe d'animation. Ce dernier dispose du PSC1 au minimum. Les médicaments et ordonnances sont conservés dans une trousse à pharmacie fermée.

Inscription / Tarification

Nous diffusions l'information des ACM auprès des jeunes, des familles et des partenaires entre 2 et 3 semaines avant chaque période. Nous utilisons principalement la newsletter, les réseaux sociaux ainsi que le site internet du PAAJIP.

⁴ L'autonomie des mineurs à l'occasion des accueils relève d'un principe éducatif et d'une méthode pédagogique choisis par une équipe d'encadrement dans le cadre d'un projet ; elle ne peut donc faire l'objet d'une réglementation. Une telle pratique doit prendre en considération l'âge et le nombre des mineurs ainsi que la nature des activités. Elle doit s'inscrire dans le projet pédagogique (document prévu à l'article R227-25 du CASF) de l'accueil et être portée à la connaissance des représentants légaux des mineurs. Elle ne pourra en aucun cas être justifiée par des raisons économiques (allègement de l'équipe d'encadrement par exemple). www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/FAQ-ACM-v02-070216.pdf /CASF Art. R .227-25 et instruction n°06-192 JS du 22 novembre 2006

Les inscriptions peuvent se faire de manière dématérialisées via le site internet bien que les parents puissent tout de même venir dans les différentes antennes du territoire si le besoin se fait.

Activité à la journée sans prestataire, ni location de matériel ou de locaux	11€/jour
Activité à la journée avec prestataire ou location de matériel ou de locaux	19€/jour
Séjour	24€/jour

Ces tarifs sont votés par le conseil d'administration du PAAJIP

Communication

Des photos et vidéos quotidiennes sont prises par l'équipe d'animation afin de communiquer auprès des familles, des partenaires et institutions sur nos différents réseaux sociaux et/ou outils de communication. Cette démarche est soumise à l'autorisation parentale du droit à l'image.